

Image not found or type unknown



Erreur sur déclaration d'accident du travail

Par **motogp**, le **14/03/2013 à 11:48**

Bonjour,rnje me suis blessé au travail en portant une charge, j'ai continué à travailler malgré tout pensant que cela se résorber **merci**

Par **moisse**, le **14/03/2013 à 11:56**

bonjour
Vous avez 24 h pour déclarer l'accident à l'employeur.
Ensuite vous consultez votre médecin traitant afin de faire constater les lésions dont vous souffrez.
Ce médecin vous remettra un certificat médical à adresser à votre CPAM ainsi qu'en cas d'arrêt à votre employeur.

Par **pat76**, le **14/03/2013 à 18:05**

BonjourrrnIl y a au moins un témoin de l'accident?